

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 01
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le samedi 1^{er} février à 15h30, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 27 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Marc PARISET

ABSENTS : Edouard BOS

POUVOIRS : Michel JORCIN à Stéphane GIRARD ; Patrick HUSTACHE à Stéphane GIRARD

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales :
« [...] dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Crédits d'investissement		Budget 2019	% des crédits 2019
Section investissement			
Dépenses	21 – Immobilisations corporelles	5 718,06 €	1 429,52 €
	23 – Immobilisations en cours	234 143,74 €	58 535,94 €

Il est proposé au Conseil municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget primitif 2020, répartis comme suit.



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'OULLES EN OISANS

Crédits d'investissement

À ouvrir exercice 2020

Section investissement

Dépenses	<u>21 – Immobilisations corporelles</u>		0,00 €
	<u>23 – Immobilisations en cours</u>		22 645,67 €
	2313 – Construction		7 015,67 €
		<i>Gîte touristique Lot n°5 DGD PARET</i>	6 852,71 €
		<i>Gîte touristique DGD DESVERCHERE</i>	162,96 €
	2315 – Installation, matériel et outillage techniques		15 630,00 €
		<i>Travaux captage DGD GRAVIER</i>	15 630,00 €

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à

autorise jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020 Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

